

# Le CONSEIL MUNICIPAL

se réunira en séance publique le jeudi 10 octobre 2024 à 19h00 Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

# L'ordre du jour en sera le suivant :

- 1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.
- 2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
- 3. Exposé du maire.

### **CENTRE SOCIAL**

4. Approbation du contrat de ville "Engagements quartiers 2030".

### **URBANISME**

- **5.** Acquisition de la maison des jeunes située 11 rue Gisèle Halimi cadastrée AB659 dans le cadre de la ZAC de la Charmeraie.
- 6. Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière de Grosbois.
- 7. Vente de 22 logements communaux au bailleur social Logial-Coop.

## **SERVICES TECHNIQUES**

- 8. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'occupation temporaire concernant la gestion et l'entretien relative aux aménagements réalisés dans le cadre de la déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger.
- **9.** Autorisation donnée au maire de signer la convention de maitrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux rue de Chirol.
- **10.** Autorisation donnée au maire de signer la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF.
- **11.** Consultation relative à l'instauration d'une Zone à Faibles Emissions mobilité dans la Métropole du Grand Paris.

### **CULTURE**

- **12.** Autorisation donnée au maire de signer la convention avec l'association Felis'City pour le contrôle de la prolifération des chats à Boissy-Saint-Léger et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association.
- **13.** Attribution d'un subvention exceptionelle à l'association Base 94 dans le cadre de leur participation au championnat du monde de grappling.

### **FINANCES**

- **14.** Adoption du protocole d'accord fixant les modalités financières et patrimoniales entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du SIRM.
- 15. Autorisation donnée au maire de signer l'accord cadre relatif à la maintenance des hydrants.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**16.** Mise à jour de la rémunération des agents recenseurs.

**QUESTIONS ORALES** 

M. Régis CHARBONNIER